



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU CANTAL

ARRÊTÉ N° 2019-23

**PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE
CATEGORIE C**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du CANTAL,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-54 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le procès-verbal de carence à l'élection des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire de catégorie C en date du 25 octobre 2018,

Vu les procès-verbaux des tirages au sort en date des 6 décembre 2018 et 4 février 2019,

Considérant que suite aux résultats du tirage au sort, il convient d'établir la composition de la commission consultative paritaire de catégorie C,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La composition de la Commission Consultative Paritaire de catégorie C s'établit comme suit :

| Représentants des collectivités | | Représentants du personnel | |
|---------------------------------|----------------------|----------------------------|------------------------|
| Titulaires | Suppléants | Titulaires | Suppléants |
| HERCOUET TESTA Jeanine | CHAMBRE Marie Louise | DELOUVRIER Claire | LABORIE Pascale |
| VIGUES Nicole | VERDIER Jean Louis | VIDALENC Lucie | COTTIN Marie-Christine |
| TARRISSON Marguerite | BRIANT Stéphane | HENRI Dorianne | BOURBON Céline |
| SOULIER Jean Pierre | GOUTILLE Hervé | VIALLE Laetitia | ANGELVY Alexandra |
| LAPEYRE René | ASTRUC Jean Pierre | BOULOGNE Isabelle | FIALON Nathalie |
| CASTANIER Michel | BADUEL Dominique | MASSALVE TEDO Hélène | NICOLAS Christiane |

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté adressée à Monsieur le Préfet du CANTAL.

Fait à AURILLAC, le 28/02/2019

**Le Président
Roland BRAY**



De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: lundi 4 mars 2019 16:08
À: tedetis@www2.bl-echanges-securises.fr; cdg15@cdg15.fr
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF015-281500033-20190304-14287.xml; 015-281500033-20190228-2019_23_A-AR-1-2_14490.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture du Cantal

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-03-04

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Cantal

N° de SIREN: 281500033

Numéro Acte de la collectivité locale: 2019_23_A

Objet acte: Arrêté portant composition de la commission consultative paritaire de catégorie C

Nature de l'acte: Actes réglementaires

Matière: 4.2-Personnel contractuel

Identifiant Acte: 015-281500033-20190228-2019_23_A-AR
